

Voir la setution de la france a les gare des genes qui lans servi

Par mohefilah, le 04/09/2015 à 16:04

salut je suis algeriene et mon grand péré a servie dant larme française dant le grade de chevalies comment fair pour avoire la nationnalite française mercie

Par youris, le 04/09/2015 à 17:41

bonjour,

en matière de nationalité française par filiation, c'est la nationalité des parents à votre naissance ou durant votre minorité qui est prise en compte.

le fait que votre grand père ne vous ouvre pas de droits particuliers pour un visa ou un titre de séjour, ni pour l'obtention de la nationalité française.

voir ce lien:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15371.xhtml salutations